

1. *Débitrice*: **Pizzeria du Moulin SA**, Moulin 4,
1110 Morges

2. *Remarques*: Prolongation de sursis concordataire
A vous tous tiers intéressés

D'office vous êtes cités à comparaître à mon audience du mardi 8 novembre 2005 à 9 h. 45, à Nyon, au Tribunal d'arrondissement, route de St-Cergue 38, pour voir statuer sur la requête de prolongation de 6 mois (art. 295 al. 4 LP) du sursis concordataire présentée à ses créanciers par Pizzeria du Moulin SA, représentée par M. Pascal Stouder, agent d'affaires breveté à Lausanne.

Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience pour y fournir tous renseignements utiles sur la situation de la société débitrice.

Tribunal d'arrondissement de la Côte
1260 Nyon

(03042006)